

bulletin d'adhésion : Terre d'avenir 2

Contrat de groupe d'assurance sur la vie

n° LMP148100888V1 libellé en euros et/ou en unités de compte

Ouvert aux adhérents ayant le statut de résident fiscal français

ADHÉRENT(S)

Compléter le dossier d'entrée en relation

ADHÉRENT ET ASSURÉ

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : | | | | | | | | | |

A : _____ Dépt : | | | |

Nationalité : _____

Nom et prénom du conjoint : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Code postal : | | | | | | | | Pays : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Ancienneté : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone professionnel : _____

Adresse e-mail : _____

Régime matrimonial (information obligatoire pour une adhésion conjointe) : _____

Le contrat peut faire l'objet d'une co-adhésion se dénouant obligatoirement au second décès. Les régimes matrimoniaux des époux permettant cette possibilité sont : la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant, la communauté avec clause précipitaire portant sur le contrat, la séparation de biens avec société d'acquêt et clause précipitaire portant sur le contrat. Le contrat ne peut faire l'objet d'une adhésion en démembrement de propriété.

Pour une adhésion conjointe, les deux adhérents sont co-assurés.

Pièce d'identité de l'adhérent

Carte d'identité (recto-verso) Passeport (3 pages)

Titre de séjour

Date et lieu de la délivrance : _____

Numéro de la pièce : _____

Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée : _____

_____ (photocopie de la pièce à joindre au bulletin d'adhésion)

CO-ADHÉRENT ET CO-ASSURÉ

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le : | | | | | | | | | |

A : _____ Dépt : | | | |

Nationalité : _____

Nom et prénom du conjoint : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Code postal : | | | | | | | | Pays : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Ancienneté : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone professionnel : _____

Adresse e-mail : _____

Pièce d'identité du co-adhérent

Carte d'identité (recto-verso) Passeport (3 pages)

Titre de séjour

Date et lieu de la délivrance : _____

Numéro de la pièce : _____

Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée : _____

_____ (photocopie de la pièce à joindre au bulletin d'adhésion)

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Je n'ai pas encore adhéré à l'association : je verse 11 euros par chèque séparé à l'ordre d'AMPHITÉA.

Je suis déjà adhérent de l'association : je ne verse pas de droit d'entrée à l'association.

VERSEMENT

Versement initial : _____ euros (minimum 30 000 euros, frais d'entrée de 4,5% compris)

0,50%

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL

Le versement, net de frais, est réparti selon le choix exprimé par l'adhérent ci-dessous. Toutefois, il est précisé que si la part du versement initial investie sur les supports en unités de compte (hors support monétaire) est supérieure à 305 000 euros, alors l'excédent sera investi sur le support monétaire d'attente. Au terme d'une période de 30 jours révolus à compter de la date d'effet du contrat, les sommes investies sur le support monétaire d'attente seront transférées vers les supports indiqués par l'adhérent, sans frais d'arbitrage.

Gestion libre %

Option "Revenus Garantis" %

Total 1 0 0 %

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉPARGNE EN GESTION LIBRE

Pour la part en gestion libre, je répartirai mon épargne entre les supports suivants (total 100 % et minimum par support 1500 euros) :

Actif en euros % Sélection d'unités de compte % Total %

Code ISIN	Intitulé	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
		Total 1 0 0 %

CADRE RÉSERVÉ À L'OPTION "REVENUS GARANTIS" valable pour un / des assuré(s) âgé(s) de 45 à 75 ans

Inscrire le nom de l'option retenue : _____

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les caractéristiques de l'option «Revenus Garantis» retenue comprenant notamment le taux de revenu garanti annuel maximum, l'âge d'entrée en vigueur, les frais et les unités de compte éligibles à l'option. Il joint au bulletin d'adhésion, le document contractuel signé «Caractéristiques de l'option Revenus Garantis» correspondant à l'option choisie.

Compte tenu des caractéristiques de l'option «Revenus Garantis» (taux de revenu garanti annuel maximum, âge d'entrée en vigueur de l'option), les enjeux de l'adhésion conjointe doivent absolument être évoqués préalablement avec votre conseiller.

MODE DE PAIEMENT

Chèque bancaire à l'ordre de La Mondiale Partenaire :

Titulaire du compte : _____ N° du compte : _____

Nom de la banque : _____ N° du chèque : _____

Virement (joindre la copie de la demande de virement) :

Titulaire du compte débité : _____ N° du compte : _____

Nom de la banque : _____

GARANTIES DE PRÉVOYANCE OPTIONNELLES (hors option «Revenus Garantis»)

Je souhaite bénéficier de l'une des garanties suivantes :

Garantie plancher Garantie plancher indexée : taux d'indexation de _____ % (de 0 % à 5 % par tranche de 0,5 %)

Si la garantie retenue est soumise à formalités médicales, je suis informé(e) qu'elle ne prendra effet qu'après réception de la totalité des pièces nécessaires et après son acceptation par l'assureur.

Je reconnais avoir pris connaissance de la tarification appliquée à la date de prise d'effet de la garantie.

BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

La désignation du bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. Pour un adhérent de plus de 85 ans, la désignation du bénéficiaire est précisée dans le rapport patrimonial obligatoirement joint au présent bulletin. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, ses coordonnées peuvent être fournies et seront alors utilisées par l'assureur en cas de décès de l'assuré. L'adhérent peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Lorsque l'adhérent donne son accord à une acceptation bénéficiaire, il ne peut plus sans l'accord du(des) bénéficiaire(s) acceptant(s), demander un rachat total ou partiel, donner son contrat en garantie, modifier la désignation bénéficiaire.

Je désigne le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès suivant(s) :

Le conjoint de l'assuré non séparé judiciairement, à défaut les enfants de l'assuré nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut les héritiers de l'assuré (hors adhésion conjointe).

Selon désignation déposée chez Maître _____ Notaire à _____, à défaut les héritiers de l'assuré.

Autre désignation

Nous attirons votre attention sur le fait que la clause type proposée peut ne pas être adaptée à votre situation familiale ou à vos souhaits de transmission. Nous vous recommandons d'en discuter avec votre conseiller avant d'arrêter votre choix et de joindre la clause bénéficiaire spécifique.

UNITÉS DE COMPTE

L'adhérent reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que la notice d'information ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

PIÈCES À JOINDRE

Les entreprises d'assurance et les intermédiaires d'assurance sont assujettis aux obligations légales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et à ce titre, sont tenus de recueillir les informations nécessaires à l'application de l'article L561-2 du Code Monétaire et Financier.

L'adhérent joint au présent bulletin d'adhésion, l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'assureur. L'adhérent certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561-15 et suivants du Code Monétaire et financier, des articles 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code Pénal et de l'article 415 du Code des Douanes.

La Mondiale Partenaire ne donnera pas suite à toute demande d'adhésion pour laquelle les informations n'auront pas été dûment remplies et signées par l'adhérent. Toute demande incomplète est prise en compte à la date d'effet suivante, à compter de la réception par l'assureur de l'ensemble des pièces.

SIGNATURE(S)

L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance du Projet de contrat d'assurance TERRE D'AVENIR 2 n° LMP148100888V1 valant notice d'information, comprenant notamment l'encadré précisant certaines dispositions essentielles du contrat et les tableaux de valeurs de rachat ainsi que de l'annexe financière.

L'adhérent reconnaît que toute opération de gestion, telle que demande d'arbitrage, de rachat, sur son contrat ne pourra être demandée par lui qu'au terme du délai de renonciation et sous réserve de réception par l'assureur de la preuve que l'adhérent ait été informé que le contrat est conclu. En cas de non-réception par l'assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat de la preuve que l'adhérent a été informé de la conclusion du contrat, l'assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.

En cas d'adhésion conjointe, toute demande doit être effectuée et signée par chacun des adhérents. Cette règle devra être respectée, notamment dans les cas suivants : demande de rachat, demande de changement de support d'investissement, choix d'une option « Revenus Garantis », désignation bénéficiaire.

L'adhérent peut renoncer à son adhésion au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la réception du certificat d'adhésion l'informant de l'adhésion au contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : La Mondiale Partenaire, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre inclus dans le Projet de contrat d'assurance valant notice.

Fait à _____, le _____

Signature(s)
(précédée(s) de la mention "lu et approuvé")

Code + cachet du conseiller

L'adhérent

Le co-adhérent

Euro Patrimoine Investissement - CK

Dossier à retourner à :

Euro Patrimoine Investissement
15, rue Masséna
06000 Nice